



## **UNION NATIONALE DES SYNDICATS CGT DES CROUS**

**Point sur le groupe de travail fonctionnarisation du 5 février 2018 au CNOUS.**

Lors du groupe de travail du 5 février 2018 sur la fonctionnarisation, la direction du CNOUS a présenté le projet de circulaire relative à la détermination des « sites » d'affectation des personnels. La direction du CNOUS souhaite à travers cette circulaire, instaurer une politique de site particulièrement dangereuse à l'égard de l'ensemble du personnel.

Dans la circulaire, le CNOUS définit un site comme un "espace géographique cohérent", comprenant une ou plusieurs structures Crous (quel qu'en soit le secteur d'activité, restauration, hébergement, culture, administratif...) entre lesquelles les distances sont peu significatives.

### **Le CNOUS veut-il revenir au temps de Germinal ?**

A travers cette politique de site, le CNOUS prévoit que le supérieur hiérarchique à toute latitude pour déplacer au jour le jour les personnels à travers "un espace géographique cohérent". Cette définition large ouvre la porte à tous les abus de pouvoir, avec pour conséquences une précarisation grandissante et une dégradation des conditions de travail. Peut-être que le CNOUS est à la recherche d'un nouveau record, en plus de celui du nombre d'accidents du travail détenu par les CROUS au sein de l'enseignement supérieur ? Il est évident que cette désorganisation ne contribuera en rien à améliorer le service public à l'étudiant.

Les personnels des CROUS n'auraient-ils pas le droit à un vrai statut de fonctionnaire ? Mais à un statut de fonctionnaire au rabais ? Sommes-nous des agents publics de seconde zone ?

L'autre objectif inavoué du CNOUS est de neutraliser la circulaire ARTT des CROUS du 8 février 2002 afin de mettre fin aux garanties actuelles des personnels.

La direction du CNOUS ne peut plus prendre en otage les travaux de mise en œuvre du protocole de fonctionnarisation, en voulant imposer des conditions inacceptables pour les organisations syndicales signataires du protocole.

L'UN CGT CROUS prend acte de la démission de M. GIANNESINI, Président du CNOUS, faisant suite à sa divergence de stratégie avec le ministère de tutelle. La nouvelle feuille de route de la future équipe de direction du CNOUS, doit aller dans le sens d'un renforcement de nos missions essentielles à la réussite et à l'amélioration de l'égalité des chances des étudiants.

L'UN CGT CROUS a signé le protocole de fonctionnarisation dans l'unique objectif de renforcer le fonctionnement du réseau des œuvres tout en offrant aux personnels des perspectives de déroulement de carrière et d'épanouissement dans leur travail.